



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 ☎ 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le huit décembre 2017, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : MME CHAPILLON pouvoir à M. BOURILLON, MME DANGERVILLE pouvoir à MME PANNIER, MR LEMAIRE pouvoir à M. BIHOREAU M. WASSEN

1/ BUDGET PRINCIPAL-SECTION DE FONCTIONNEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMPTES 6188 AU COMPTE 739223

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative pour le reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 6188 « Autres frais divers », au compte 739223 « FPIC », pour un montant de 5 000 €.

Section de fonctionnement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	6188	-5 000 €	739223	+5 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent la décision modificative présentée.

2/ BUDGET PRINCIPAL-SECTION INVESTISSEMENT-AMENAGEMENT DU BOURG-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT- COMPTE 215-OPERATION 22 ET 36 AU COMPTE 2152 OPERATION 32

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative pour le solde des travaux d'aménagement du centre bourg.

Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 215 « Installations de voirie », opération 22 « Aménagements de voirie » et opération 36 « Cimetière » au compte 2152 « Installations de voirie », opération 32 « Cœur de village » pour un montant de 20 000 €.

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Dépenses</i>	
	<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
	215 opération 22	-8 000 €	2152	+20 000 €
	215 opération 36	-12 000 €		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent la décision modificative présentée.

3/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-VIDEOPROTECTION PARKING EGLISE-PROPOSITION DE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire, au cours des travaux d'aménagement du bourg, de procéder au retrait du système de vidéoprotection existant.

Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place un nouveau système plus performant.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

- *Entreprise EIFFAGE : 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, avec 11 voix pour et une voix contre, acceptent le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 6 000 € TTC et acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2018, section investissement, opération 32, compte 21578.

4/ CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES-AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING-TRAVAUX D'AMENAGEMENT-PLACE DU BOURG

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la délibération n° 17-279 en date du 23 novembre 2017 de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing approuvant les termes de ladite convention,

Considérant que la commune de Chevillon sur Huillard souhaite engager les travaux d'aménagement place du Bourg,

Considérant que ces travaux impactent les trottoirs qui longent une route départementale (RD 963) et qui sont par conséquent de compétence communautaire,

Considérant qu'en vertu de l'article 8 du Code des marchés publics, un groupement de commandes sera constitué entre l'AME et la commune de Chevillon sur Huillard ;

Considérant qu'un marché unique sera créé en vue de la passation d'un marché de travaux correspondant à la réalisation de l'ouvrage décrit ci-dessus et que le coordonnateur de l'opération sera la commune de Chevillon sur Huillard qui aura pour rôle la gestion de la procédure de passation du marché, la signature du marché ainsi que la transmission au contrôle de légalité et son exécution ;

Considérant que l'AME versera à la commune de Chevillon sur Huillard un montant de 10 602,50 € HT soit 12 723,00 € TTC, représentant 7,05 % du montant global des travaux ;

Considérant que la part de la commune de Chevillon sur Huillard s'élève à 139 814,00 € HT soit 167 776,80 € TTC,

Considérant qu'après réception définitive des travaux, la commune de Chevillon sur Huillard sera le seul interlocuteur durant l'année de parfait achèvement et l'AME deviendra le propriétaire définitif des ouvrages réalisés.

Considérant la nécessité de conclure une convention en vue de la création d'un groupement de commandes entre l'AME et la commune de Chevillon sur Huillard pour l'aménagement de la place du bourg,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE les termes de la convention ci-jointe en vue de la création d'un groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing et la commune de Chevillon sur Huillard pour les travaux d'aménagement de la place du bourg,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'AME ainsi que tout document s'y rapportant.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, à Madame le Comptable Public et à Monsieur le Président de l'AME.

5/ BUDGET PRINCIPAL 208- SECTION D'INVESTISSEMENT- PREVISIONS BUDGETAIRES

Monsieur Maire présente au Conseil municipal les prévisions budgétaires 2018 section investissement, en reste à réaliser et en opérations nouvelles.

Restes à réaliser :

Voirie :

- *Déplacement du mât du système de vidéoprotection place de l'Eglise et pose de candélabres*
- *Part communale enfouissement des réseaux impasse des Pichotteries*

Opérations nouvelles :

Voirie :

- *Part communale enfouissement des réseaux route de Montargis*
- *Mise en place d'un système de vidéoprotection place de l'Eglise*
- *Emplacements camping-cars et création d'une aire de vidange place du bourg*

Restaurant scolaire :

- *Achat d'un congélateur*

Écoles :

- *Achat d'un lave-vaisselle et d'un réfrigérateur pour l'école maternelle*
- *Achat de chaises pour la cantine et les classes en école maternelle*
- *Isolation de la cantine, de la salle de motricité, du hall d'entrée et du couloir de l'école maternelle*
- *Installation d'une pompe à chaleur à l'école maternelle*
- *Réfection de la toiture de l'école maternelle*

Salle polyvalente :

- *Achat de chaises*

Mairie :

- *Achat de chaises pour le bureau du Maire*

Cimetière :

- *Colombarium*

Terrains :

- *Remboursement du portage du local à usage commercial cadastré AE n°44 auprès de l'EPFLI*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les prévisions budgétaires présentées.

6/ BUDGET PRINCIPAL- SECTION D'INVESTISSEMENT- RENOVATION THERMIQUE- ECOLE MATERNELLE- PROPOSITION DE DEVIS- DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, de procéder à une rénovation thermique à l'intérieur du bâtiment de l'école maternelle suite à d'importantes pertes de chaleur.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Entreprise BIDE T : plafond suspendu salle de motricité
4 404,40 € HT soit 5 285,28 € TTC
- Entreprise BIDE T : plafond suspendu cantine
2 905,50 € HT soit 3 486,60 € TTC
- Entreprise FONTAINE Nicolas : isolation volets roulants
1 340,00 € TTC
- Entreprise FONTAINE Nicolas : faux plafond hall et couloir
4 320,00 € TTC
- Entreprise TECHNIGAZ : pompe à chaleur
17 722,08 € HT soit 21 266,50 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire ces dépenses au budget principal 2018, section investissement, opération 11 « Ecoles », compte 21312 et informe le Conseil que la rénovation thermique des bâtiments scolaires est une opération prioritaire dans l'éligibilité des dossiers de DETR

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent les devis présentés pour un montant total de 29 559,98 € HT soit 35 698,38 €, acceptent l'inscription de ces dépenses au budget principal 2018, section investissement, opération 11, compte 21312 et adoptent le plan de financement présenté :

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T	T.T.C
Travaux	29 559,98 €	35 698,38 €	D.E.T.R	14 779,99 €	
			Autofinancement		20 918,39 €
TOTAL	29 559,98 €	35 698,38 €			

Les membres du Conseil Municipal sollicitent ne subvention de 14 779,99 € au titre de la DETR soit 50 % du montant du projet HT et chargent le Maire de toutes les formalités.

7/ BUDGET PRINCIPAL 2018- SECTION D'INVESTISSEMENT- EMBLACEMENT ET AIRE DE VIDANGE CAMPING-CARS- PLACE DU BOURG- PROPOSITION DE DEVIS- DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu dans les prévisions d'investissement 2018 des emplacements ainsi que la création d'une aire de vidange pour les camping-cars, place du bourg.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

- Entreprise VAUVELLE : 17 436,00 € HT soit 20 923,20 € TTC

Monsieur le Maire précise que cette opération est éligible à la DETR.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent le devis de l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 17 436,00 € HT soit 20 923,20 € TTC, acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2018, section investissement, opération 32, compte 21578 et adoptent le plan de financement présenté :

<i>Dépenses</i>	<i>H.T</i>	<i>T.T.C</i>	<i>Recettes</i>	<i>H.T</i>	<i>T.T.C</i>
<i>Travaux</i>	<i>17 436,00 €</i>	<i>20 923,20 €</i>	<i>D.E.T.R</i>	<i>8 718,00 €</i>	
			<i>Autofinancement</i>		<i>12 205,20 €</i>
TOTAL	17 436,00 €	20 923,20 €			

Les membres du Conseil Municipal sollicitent ne subvention de 8 718,00 € au titre de la DETR soit 50 % du montant du projet HT et chargent le Maire de toutes les formalités.

8/ ECOLE MATERNELLE- STAGE CULTURELLE 2017-2018- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école maternelle a formulé une demande par courrier en date du 15 novembre dernier de participation financière de la commune pour la réalisation d'un stage culturel pour les élèves de grande section pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier et précise que le coût total de ce projet est de 1 078 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite financer tout ou partie de ce projet.

L'ensemble du Conseil Municipal décide de financer ce projet dans sa totalité.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

-Il est fait un recensement des point lumineux défectueux sur la commune,

-Il est signalé qu'une réunion publique sera organisée le mercredi 10 janvier 2018 à 18h30 concernant l'éventuelle participation au comice agricole 2018,

-Il est décidé de maintenir la fête du village le samedi 23 juin 2018 ; la brocante n'aura pas lieu mais des artistes de rue seront présents et un feu d'artifice sera tiré,

-Il est fait un compte-rendu des réunions PLUIHD, PADD, délinquance et emploi de l'AME,

-Il est demandé à ce qu'un courrier soit envoyé à AMELYS afin de demander une ligne de transport scolaire le mercredi soir du Lycée Durzy à Chevillon.

-La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 janvier 2018 à 20h00.

FIN DE SEANCE